



DECISION ADMINISTRATIVE

2025_69_DA

*Prise en application de la délibération du Conseil Municipal
en date du 20 Septembre 2021 et conforme aux dispositions des articles
L.2122.22 et L.2122.23 du Code Général des Collectivités Territoriales*

Objet :

Contrat de cession de spectacles avec la compagnie « Revue Bellissima »

Considérant l'organisation du festival du mouvement le 06 et 07 juin 2025 sur la commune de Vif,

Considérant la volonté d'organiser des animations lors de l'événement,

Le Maire

DÉCIDE

De conclure, un contrat de cession de spectacles avec la compagnie « Revue Bellissima », demeurant 25 rue d'Italie, 38110 La Tour du Pin, représentée par Mme. Nadia CUCCHIARONE, pour les prestations du vendredi 06 et du samedi 07 juin 2025 à Vif, pour un montant total de 1200,00 euros TTC.

De signer le contrat de spectacle avec la société « Revue Bellissima » annexé à la présente décision administrative.

Fait à Vif,

*Le Maire, soussigné, certifie sous sa responsabilité,
que le présent acte publié sous forme électronique
sur le site internet de la collectivité est exécutoire et
qu'il peut faire l'objet d'un recours au Tribunal
Administratif de Grenoble dans un délai de deux
mois à compter de cette date de publication.*